



**Décision n° P 2016-39 en date du - 2 SEP. 2016
modifiant la décision n° P 2015-39 du 1^{er} octobre 2015 portant
délégation de signature du président du directoire aux membres du
directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du
Grand Paris**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Philippe Yvin);

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination de membres du directoire de la Société du Grand Paris (M. Bernard Cathelain et Mme Catherine Pèrenet) ;

Vu la décision P 2016-23 du 4 mai 2016 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° P 2015-39 du 1^{er} octobre 2015 modifiée portant délégation de signature du président du directoire aux membres du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1^{er}

Le tableau 2 de l'article 12 de la décision du 1er octobre 2015 susvisée est ainsi rédigé :

Tableau 2

Mme Catherine BARBÉ, directrice des partenariats stratégiques
M. Pierre-Emmanuel BECHERAND, responsable de la culture et de la création
M. Nadir BENTOUTA, directeur des relations territoriales

M. Jean-Vincent BONIFAS, chargé des relations avec le STIF et le GI RATP
M. Jean-Pierre BOUCHUT, directeur juridique et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Thierry AMSELEK directeur juridique adjoint
Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication
M. Gérard CHÉREL, directeur du programme
M. Marc DEMOUVEAU, responsable de l'unité des systèmes d'information et de la qualité
M. Jean-Paul DAUFES, directeur des affaires générales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Lionel CAILLEUX ou M. Karim AMAZIT
Mme Sandrine de LAHONDES, adjointe au directeur du programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe ou MM. Olivier ROUQUETTE ou Jérôme CALLAND, directeurs de projet adjoints
M. Antoine DUPIN, directeur des relations territoriales
M. Serge DUPONT, directeur industrie et achats
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. François GULIANA, adjoint au directeur de projet
M. Christian GARCIA, directeur des relations territoriales
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. Grégoire KOENIG, directeur de cabinet
M. Benoît LABAT, directeur de la valorisation du patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ioannis VALOUGEORGIS, directeur adjoint
M. Guillaume LAMY, directeur du contrôle interne et du management des risques
Mme Régine LE MOUËL, adjointe au directeur du programme
Mme Carole LEROY-LELEU, directrice des ressources humaines
M. François NOURRIT, directeur de projet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint
M. Julien PEYRON, responsable de l'unité espaces publics et intermodalité
M. Gilles PINDAT, directeur de projet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Alain TRUPHÉMUS, directeur de projet adjoint
M. Umberto PISU, responsable de l'unité systèmes et sécurité
M. Guillaume PONS, directeur de projet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, MM. Jean-Philippe HUET, Laurent TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints
M. Jean-Claude PRAGER, directeur des études économiques
Mme Isabelle RIVIÈRE, directrice des relations territoriales
M. Julien SENÈZE, directeur des finances
M. Joël SOLARD, responsable de l'unité sites de maintenance
M. John TANGUY, responsable de l'innovation
Mme Valérie VERNET, responsable de l'unité gares

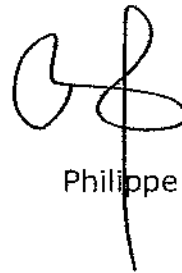
M. Frédéric WILLEMIN, directeur de l'ingénierie environnementale
--

M. Guillaume ZWANG, responsable des relations avec les opérateurs ferroviaires
--

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le - 2 SEP. 2016



Philippe YVIN